

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS391

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 12

A la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

«d'un régime légalement obligatoire de retraite de base»,

les mots :

« d'un régime de retraite de base légalement obligatoire, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel